

Deux épîtres de saint Bernard et de son secrétaire

Von J. Leclercq OSB, Clervaux (Luxemburg)

Les relations que S. Bernard, puis l'abbaye de Clairvaux, entretenirent avec S. Malachie sont attestées par toute une série de textes dont certains sont peu étendus, mais dont l'ensemble révèle une étonnante fidélité¹.

Les premiers en date de ces documents sont les lettres que S. Bernard écrivit à S. Malachie. Trois d'entre elles, qui sont connues depuis longtemps, remontent aux années 1140–1142². Une autre fut écrite quelques années plus tard, à une date indéterminée; c'est celle par laquelle S. Bernard accordait à S. Malachie une «confraternité» — nous dirions aujourd'hui «association de prières» — avec la communauté de Clairvaux. Cette lettre et celle par laquelle S. Bernard passait la même convention avec le roi irlandais Dermot II ont été publiées pour la première fois en 1955³, d'après un seul ms. du XV^e siècle qui se trouve au couvent des Dominicains de Vienne en Autriche⁴. Il en existe au moins un autre, à Munich. Le Clm 18211 vient de l'abbaye bénédictine de Tegernsee, dans l'ancien diocèse de Freising, où plusieurs recueils de lettres et de traités de S. Bernard furent copiés dès le XII^e siècle⁵. Celui-ci est du XV^e s., mais dépend d'un modèle ancien; aussi son contenu est-il apparenté à celui d'autres ms. bavarois du XII^e s.; comme eux il contient la lettre à Adam

1) J'ai préparé l'édition de plusieurs d'entre eux sous le titre Documents sur le culte de S. Malachie, à paraître dans Seandras Ardmacha (Armagh Diocesan Record).

2) Ce sont les lettres 341, 356, et 357, P. L., 182, 545, 558–559.

3) G. G. Meersseman, O. P., Two unknown Confraternity Letters of S. Bernard (Cîteaux in de Nederlanden, VI [1955], p. 173–178).

4) D'abord inaccessible, comme le fonds dont il fait partie, le ms. portait la cote 297. En février 1957, il était encore déclaré introuvable. Dans le récent catalogue dactylographié des mss du Couvent des Dominicains de Vienne catalogue que je remercie le R. P. Th. Käppeli O. P., Directeur de l'Institut historique Dominicain de Sainte Sabine à Rome, de m'avoir permis de consulter —, le ms. porte maintenant la cote, 70–29; il a été utilisé, sous cette désignation, par le R. P. Meersseman, qui a publié deux des lettres qu'il contient, sous le titre «Etudes sur l'Ordre des Frères Prêcheurs» au début du Grand Schisme, dans Archivum Fratrum Praedicatorum. XXVII (1957), p. 191 et 197–199; je remercie l'auteur de cet article d'avoir bien voulu me communiquer une photographie du f. 90, où se trouvent les deux lettres bernardines.

5) Sur le rôle joué par Tegernsee dans la diffusion des écrits bernardins, j'ai donné des indications sous le titre Die Verbreitung der bernhardinischen Schriften im deutschen Sprachraum (Bernhard von Clairvaux, Mönch und Mystiker, Wiesbaden 1955, p. 182) et au t. III de l'édition critique des Opera omnia de S. Bernard, en cours de publication.

d'Ebrach⁶ et les capitula d'Abélard⁷. Au verso du plat antérieur de la reliure est collé un feuillet de papier où sont transcrites, d'une main du XV^e siècle, les deux lettres d'association, précédées des mêmes titres et suivies du même colophon que dans le ms. de Vienne. Le ms. de Tegernsee (T) permet de contrôler le témoignage de celui de Vienne (V) et d'en améliorer le texte; les deux lettres méritent donc d'être éditées d'après ces deux témoins⁸.

Epistola confraternitatis ad Malachiam legatum Hiberniae

Magno sacerdoti et summo amico suo Malachiae, apostolicae sedis legato, frater Bernardus⁹, Claraevallis vocatus abbas: salutem et orationem.

Licet longe sitis a nobis, non tamen ab animo nostro longe estis¹⁰, quia locorum vel temporum incommoda sanctus amor ignorat. Vasto siquidem mari distingimur, sed coniungimur caritate. Caritas enim in sacrario dilectionis amplectitur, quam nec Oceanus, nec aquae multae poterunt extinguere, nec illam flumina¹¹ obruere. In hac ergo semper vobiscum sum, per hanc vos semper mecum estis. Quomodo enim non diligerem in Christo Domino eum¹², cui scientia ad doctrinam, vita ad conscientiam, mores ad exemplum plenissime, ut¹³ audivimus, suffragantur? Super omnia autem coniunxit me vobis filiorum et fratrum nostrorum¹⁴, qui nuper ad partes illas perrexerunt, benigna susceptio, quos fovetis, quos diligitis, quos efficaciter iuvatis. Licet enim de domo nostra specialiter non exstiterint¹⁵, tamen de filia¹⁶ domus nostrae

- 6) Dans «Etudes sur S. Bernard et le texte de ses écrits» Rome (Analecta S. Ordinis Cisterciensis, IX, I—II), 1953, p. 140, j'ai édité cette lettre d'après plusieurs mss, dont celui-ci, examiné sur place en 1950, 1951 et 1956.
- 7) Cf. *ibid.*, p. 101—103.
- 8) L'orthographe, dans T et V, est celle des mss des régions germaniques au XV^e s.: on y trouve, par exemple, le double y dans *extingvvere*, *distingvvi-mus* et *Evvangeliste*. Ces graphies de scribe tardif n'étant pas celles de S. Bernard et de son temps, non plus que du nôtre, il n'y avait pas lieu de les respecter dans l'édition. Dans T comme dans V, il n'est pas toujours facile de distinguer de façon certaine l'u du v. — Je remercie le Dr. K. Reindel des Monumenta Germaniae Historica, d'avoir bien voulu m'aider dans le déchiffrement du ms. de Munich.
- 9) Bernardus: Bernhardus V.
- 10) ab animo nostro longe estis: longe estis ab animo meo T. La leçon nostro est ici préférable: ce mot est celui qui sera employé plusieurs fois plus loin, et les graphies abrégées des deux formes nostro et vestro, dans l'écriture des deux mss, se ressemblent et expliquent qu'on ait pu les confondre.
- 11) Flumina: flamma V, (flamã T); le P. Meersseman a flammam. Mais il y a ici une réminiscence évidente de Cant. VIII, 7: „nec flumina obruent illam“.
- 12) Le texte, ici, doit être corrompu dans l'un et l'autre témoin: T a diligerem Christum Deum, V a diligerem Christum Dominum Deum; aucune des deux formules n'a de sens acceptable. J'ai donc corrigé par conjecture.
- 13) ut: om T.
- 14) nostrorum: meorum T.
- 15) specialiter non exstiterint: non exstiterint spiritualiter V. Bernard fait ici allusion au groupe de moines de Clairvaux qu'il a envoyés «recentment», c'est-à-dire en 1142, en Irlande pour y participer à la fondation de Mellifont (cf. L. J. A. n. a. u. s. c. h. e. k., *Originum Cisterciensium*, t. I, Vienne 1877 p. 70). La leçon de T est préférable parce que, si les moines appartiennent

non minus dilecti, quia¹⁷ omnes, et longe et prope¹⁸, unum sumus in Christo¹⁹, et²⁰ hos et illos²¹, qui de latere nostro ad vos venerint, vestrae paternitati specialius commendamus, supplicantes ut, quod bene coepistis, melius consummetis in Domino²². Et ut hoc²³ libentius faciatis, participem vos facimus omnium bonorum quae fiunt et fient in ordine nostro usque in sempiternum.

Epistola confraternitatis²⁴ ad Dyernetium Hiberniae regem²⁵

Sublimi et glorioso regi Hiberniae, Bernardus, Claraevallis vocatus abbas: salutem et orationem.

Audivimus gloriam vestram in terra nostra²⁶, et exultavimus²⁷ et delectati sumus²⁸ in omnibus bonis quae de vobis audivimus, quia pauperes Christi, immo Christum in pauperibus²⁹ regia magnificentia suscepistis. Magnum revera apud nos miraculum³⁰, quod rex in finibus terrae constitutus inter barbaras³¹ gentes³² opera misericordiae multa largitate prosequitur³³. Viscera nostra sunt illi quos suscepistis, et nos³⁴ habetis in illis et illos in nobis³⁵. Propterea regiae maiestati vestrae gratias agimus, orantes pro vobis et pro^{35a} vestri salute regni³⁶, ut pacem administret in diebus vestris Dominus Deus

«spirituellement» à Clairvaux, puisqu'ils en sont issus et y ont été formés, ils n'en font plus partie de façon «spéciale»: profès de Mellifont, ils sont les membres d'une «maison-fille» de Clairvaux.

16) filia: filio T.

17) quia: qui TV.

18) Cf. Eph., II, 13, 17.

19) Cf. Gal., III, 28.

20) Il n'y a aucun signe de ponctuation entre Christo et et dans T; V donne: Christo. Et.

21) Ici, comme aux lignes précédentes, Bernard semble faire une distinction entre les irlandais qui avaient été envoyés à Clairvaux pour y recevoir la formation cistercienne et les moines de Clairvaux qui, ensuite, étaient partis avec eux en Irlande pour y fonder Mellifont.

22) Cf. II Cor., VIII, 6.

23) hoc, donné dans les deux mss, est omis dans l'édition de Meersseman.

24) confraternitatis: fraternitatis eiusdem T.

25) Hiberniae regem: regem Hiberniae T.

26) Cf. Cant., II, 12; ce début rappelle celui de la lettre 238 de Bernard, écrite en 1145: «Auditum est in terra nostra...», P. L., 182, 427.

27) exultavimus: exultamus T.

28) Cf. Ps., LXXXIX, 14.

29) Christum in pauperibus: pauperem Christum T.

30) apud nos miraculum: miraculum apud uos T.

31) barbaras: barbaros T.

32) L'Irlande est également désignée par Bernard au moyen de l'expression «A finibus terrae» dans le Sermo I de S. Malachia, n. l. Quant à la «barbarie» qui est ici attribuée à l'Irlande du XII^e s., elle a depuis longtemps provoqué de l'étonnement et a occasionné des explications: cf. J. de Backer, Acta Sanctor. Bolland., Nov., II, I, Bruxelles 1894, p. 147, note a, et A. Gwynn, S. J., St. Malachy of Armagh, (Irish Ecclesiastical Record, LXX (1948), p. 965, LXXI (1949), p. 142—143).

33) prosequitur: prosequere T.

34) nos: vos V.

35) nobis: vobis V. Bernard fait ici allusion à la faveur dont le roi Dermot fit preuve envers les moines de Mellifont en leur donnant le domaine qui leur permit de fonder un nouveau monastère, Vallis-Salutis (Baltinglass) en 1148; cf. J a n a u s c h e k, op. cit., p. 114—115.

35a) pro 2: om V.

36) regni: regi V.

noster³⁷. Ut autem quod coepistis³⁸, libentius et sollicitius finiatis³⁹, participem vos facimus omnium bonorum quae in domo nostra et in omni ordine nostro fiunt et fient, supplicantes ut de regno terreno⁴⁰ transferamini ad aeternum.

Reportatae sunt hae duae epistolae de uno antiquissimo libro ecclesiae Sancti Iohannis Evangelistae in Hegmon in Anglia⁴¹.

Ces deux lettres ne nous renseignent pas seulement sur les rapports de S. Bernard avec l'Irlande et avec S. Malachie, mais sur ceux de S. Bernard avec ses secrétaires. C'est l'un d'eux, en effet, qui rédigea ces lettres envoyées au nom de S. Bernard et par Bernard lui-même: on y relève des formules qui constituent, pour ainsi dire, la signature de Nicolas de Clairvaux. On sait combien cet esprit peu original aime se citer lui-même, reprendre, en les modifiant à peine, des expressions qu'il a déjà employées en d'autres écrits. Ce cas se vérifie ici. L'allusion au *sacrarium dilectionis* qu'on lit vers le début de la première lettre est l'un des « clichés » de Nicolas⁴². Mais il y a plus: tous les éléments du contexte que forment à cette expression les premières phrases de la lettre se retrouvent dans des lettres de Nicolas.

*Locorum enim vel temporis incommoda verus amor ignorat, caritas enim amplectitur quidquid Oceanus, et in sacrario dilectionis neminem nobis patitur non esse praesentem...*⁴³

*Numquid... interfluebat Oceanum?... Consequitur amor nare supra nubes, et aquae non possunt illum exstinguere...*⁴⁴.

*Huiusmodi amor locorum et temporis incommoda penitus ignorat... Absit ut tua dilectio maris mihi fluctibus auferatur, nam scriptum est: Aquae multae non poterunt exstinguere caritatem, nec flumina obruent illam*⁴⁵.

*De terra longinqua scribo ad vos, quamvis vos a corde meo longe non sitis. Caritas enim quae in sacrario dilectionis... non vos mihi absentes patitur vel ad horam...*⁴⁶.

Une formule de la seconde lettre se retrouve, de même, dans une

37) Cf. Eccli., L, 25.

38) coepistis: accepistis V. Il y a ici une réminiscence de II Cor., VIII, 6.

39) finiatis: faciatis T; la graphie abrégée du V doit peut-être se lire aussi faciatis, qui constituerait alors, avec facimus, une sorte de jeu de mots.

40) terreno: vestro V.

41) Anglia: etc add T. Il s'agit ici du monastère de chanoines réguliers de Haughmond, dans le Shropshire, grande abbaye dont l'histoire est rapelée et dont le plan est donné par D. Knowles, *Monastic Sites from the Air*, Cambridge 1952, p. 204-205 et p. XVIII. Plusieurs formes anciennes du nom de ce monastère sont citées par le P. Meersseman, p. 174.

42) Sous le titre *Les collections de sermons de Nicolas de Clairvaux* (Revue bénédictine, LXVI [1956], p. 271, 272, n. 7), j'ai donné les références aux endroits où Nicolas parle du *sacrarium* dans ses lettres (éd. P. L. 196 et 202, et Rev. bénéd., art. cit., p. 272, I, 10.)

43) Ep. 50, P. L., 196, 1649 D-1650 A. Ici et dans les citations suivantes les mots qui se retrouvent dans les lettres éditées ci-dessus sont imprimés en italique.

44) Ep. 3, P. L., 196, 1596 D.

45) Ep. 18, P. L., 196, 1616 D-1617 A.

46) Ep. 36, P. L., 196, 1631 B.

lettre de Nicolas: unde Christi pauperes, immo Christus in pauperibus sustentetur⁴⁷.

On est donc fondé à penser que Nicolas, sur les indications de Bernard, a rédigé ces deux lettres à Malachie et à Dermot, ou du moins en a fait un premier schéma qui fut soumis à Bernard avant l'expédition. Car, bien que la main de Nicolas soit discernable, on ne reconnaît pas, en ces deux textes brefs, ces développements recherchés, précieux, pédants, de mauvais goût, qui sont propres à ce notaire quand il écrit en son propre nom ou «dans la personne» d'autres personnages que Bernard. L'exemple ou le contrôle de l'abbé de Clairvaux ont donc, dans ces deux cas, exercé une bonne influence sur son talent verbeux et trop facile.

Comme on le voit aussi par l'exemple de ces deux lettres, c'est surtout dans l'exordium — cette partie d'une épître conforme aux lois du dictamen qui se situe entre la salutatio et la narratio ou petitio — que le notaire avait une plus large part d'initiative. Il pouvait, dans une certaine mesure, selon une expression qu'a aimée Nicolas, «lâcher les rênes». Dans la suite, lorsqu'il s'agissait d'exposer l'affaire qui était l'objet même de la missive, il était tenu à plus de précision et de sobriété: son talent était bridé par les indications reçues de l'expéditeur responsable. L'étude comparée des lettres de Bernard et des écrits de ceux de ses notaires qui ont laissé des oeuvres de leur cru rendra peut-être un jour possibles des constatations qui ne manqueront pas d'intérêt pour l'histoire littéraire⁴⁸.

Nicolas fut notaire de Bernard entre 1145 et 1151. Ces dates permettent de conjecturer que les deux lettres publiées ici ne sont pas antérieures à 1145⁴⁹.

47) Ep. 36, P. L., 196, 1632 A.

48) Du point de vue de la critique textuelle, on peut aussi noter ici que la dernière des phrases de Nicolas qui viennent d'être citées confirme la valeur de cette leçon de V, dans la deuxième lettre: immo Christum in pauperibus. De même est confirmée la valeur de la leçon flumina dans la troisième phrase de la première lettre.

49) Rédigées par le même notaire, dans le même style, et conservées ensemble, ces deux lettres ont vraisemblablement été écrites en même temps, entre 1145 et le second séjour de Malachie à Clairvaux, où il devait mourir dans la nuit du 2 au 3 novembre 1148.